

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07 février 2022

**Date convocation :** 31/01/2022

**Excusés - Absents :** LAURENS Sylvain, SOULIE Jérôme, ASSIE Mathilde *ayant donné procuration à EGEA Marie-Hélène*, LUKASIEWICZ Dominique, CAVALIE Fabienne *présente à compter du point n° 2*.

**Secrétaire de séance :** AZAM Rolande.

*Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, les mesures sanitaires devant être respectées, la réunion se déroule à huis clos.*

**1-Entretien et vérification des Points Eau Incendie – PEI - :** Benoît RAVAILHE rappelle que conformément à l'article L2213-32 du CGCT et au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), le maire est détenteur du pouvoir de police administrative spéciale DECI.

En ce sens, il identifie les risques à prendre en compte sur son territoire de compétence et fixe, en fonction de ces risques, la quantité, la qualité et l'implantation des Points d'Eau d'Incendie (PEI) identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours ainsi que leurs ressources.

Parmi ces attributions figure la mesure des performances hydrauliques des PEI tous les 4 ans. Avant le transfert de la compétence eau/assainissement à la 3CS, ces vérifications étaient réalisées par le syndicat d'eau potable de Pampelonne.

Afin de se mettre en conformité avec les obligations de la DECI qui incombe aux maires, il a été pris dans un premier temps un arrêté administratif listant les PEI présents sur le territoire communal : arrêté 2020-017 en date du 17/09/2020).

Pour la partie vérification et entretien des PEI, Benoît RAVAILHE présente la délibération de la Régie eau potable du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala, portant sur la possibilité de signature d'une convention avec les communes, la Régie Eau Potable assurerait alors cette mission.

Le coût annuel à la charge de la commune est au 31/12/2021 de 50 € HT par PEI, auxquels s'ajoutent les frais de fonctionnement liés à ces interventions (matériel, frais de personnel, etc). La Régie adressera un état annuel de remboursement à chaque commune.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés pour signer cette convention avec la Régie d'Eau Potable du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala.

**2- Plan Local d'Urbanisme :** Benoît RAVAILHE rappelle les termes et conditions du marché conclu avec les bureaux d'études OC'THEA, et ASUP, signé collectivement par les communes de Monestiés, Pampelonne, Sainte-Gemme, Taïx, Valdériès et Tanus le 18/12/2018. La commune de Monestiés ayant assuré la partie administrative de la consultation en amont.

Il rappelle que jusqu'au diagnostic, le travail réalisé par les bureaux d'études a été mené collectivement sur les 6 communes. Ensuite OC'THEA a travaillé individuellement avec chaque commune.

Il rend compte du travail réalisé par le bureau d'étude en collaboration avec la mairie pour établir dans un premier temps le PADD et expose que plusieurs réunions de travail ont été nécessaires, dont 2 supplémentaires au nombre prévu initialement.

Il donne lecture de l'avenant n°5 à signer avec le bureau OC'THEA à cet effet, d'un montant de 500 € HT soit 600 € TTC

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, pour signer l'avenant N°5 ci-joint et effectuer le règlement correspondant.

**3-Vente mobilier :** Benoît RAVAILHE expose que le pont bascule a été enlevé Place du Ségala et vendu au prix de 500 €, ainsi qu'un ancien escalier bois stocké à l'intérieur de l'atelier municipal pour 150 €. Accord à l'unanimité pour encaisser ces recettes au budget et sortir ces biens de l'actif communal.

**4-Alignement platanes avenue Paul Bodin :** Benoît RAVAILHE rappelle le coût de l'élagage des platanes qui vient d'être réalisé par Christophe SOLER, soit 8 857.20 € TTC.

Il expose que beaucoup de personnes se plaignent de la nuisance de ces arbres : feuilles qui bouchent les chéneaux, branches contre les façades, attirance des oiseaux d'où des déjections sur les trottoirs surtout l'été, etc...Il donne lecture du courrier d'un riverain à ce sujet. Par ailleurs 4 platanes ont été identifiés morts, ils sont creux et représentent un danger pour les riverains et la circulation.

Benoît RAVAILHE expose qu'il pourrait être abattu une trentaine de platanes (sur 133), cela permettrait d'éliminer les arbres dangereux mais aussi d'aérer un peu l'avenue. En effet, les espacements entre les platanes ne sont pas réguliers, si on essaie de trouver un équilibre en enlevant les arbres dans les espacements les plus étroits, 30 coupes seraient suffisantes.

Il présente les premiers devis reçus :

-abattage des arbres : devis Dessouch'Arbres 350 €, devis Espac'Agr-Bois 50 €,

-dessouchage : devis Dessouch'Arbres 130 €

Accord à la majorité pour couper 30 platanes sur l'avenue Paul Bodin (11 voix pour, 1 voix contre). Accord à l'unanimité pour ne pas replanter d'autres arbres à la place.

**5- Viaduc du Viaur :** information est donnée du classement du Viaduc du Viaur au titre des Monuments Historiques en date du 28 décembre 2021. Ce classement va permettre au Viaduc du Viaur de concourir pour le classement au patrimoine de l'Unesco avec 4 autres ponts européens.

## 6-Questions diverses

**\*Abonnements spécifiques compteurs eau :** la régie d'Eau Potable du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala, propose de mettre à la disposition des communes une surveillance mensuelle des consommations d'eau sur les compteurs communaux. Cela permet notamment de déceler les fuites après compteur. Cette option présente un surcoût annuel de 30 € HT par compteur, sachant que la commune est titulaire de 15 abonnements.

Benoît RAVAILHE propose de prendre cette option sur les compteurs isolés tels que les cimetières, le stade, l'église, le monument aux morts, les WC publics, la salle VVV, soit un total de 7 compteurs. Accord à la majorité (9 pour, 2 contre et 1 abstention).

**\*Projet de territoire :** rappel de l'information que chaque élu a reçu par messagerie quant à la mise en œuvre par la 3CS d'un projet de territoire auquel peuvent participer tous les élus, une inscription préalable aux réunions de travail et ateliers est nécessaire.

Françoise EMERIAUD présente brièvement en quoi cela consiste : mieux connaître son territoire, préparer son avenir, améliorer les points le nécessitant, mettre en commun les connaissances, les compétences, etc...

**\*Protection sociale des agents territoriaux :** l'information est donnée sur l'obligation faites aux collectivités territoriales de participer au financement d'une partie de la complémentaire santé au 01/01/2026 et de la complémentaire prévoyance (incapacité au travail, inaptitude, décès...) au 01/01/2025.

Benoît RAVAILHE expose qu'il est favorable à cette mesure avant la date imposée, reste à connaître les contraintes et éléments à respecter pour cette mise en place. Par ailleurs il est rappelé que cette mesure est obligatoire dans le privé depuis plusieurs années déjà. Ce sujet sera soumis au vote du conseil municipal ultérieurement au vu des éléments complémentaires.

**\*Aménagement de la Pace du Ségala :** Benoît RAVAILHE rend compte d'un entretien avec Karine LACAM, directrice du Syndicat Mixte Bassin Versant du Vaur et de l'information qu'elle lui a donné quant aux possibles aides financières dans le cadre de travaux de désimperméabilisation. Dans un premier temps une lettre d'intention de travaux doit lui être transmise avant le 31 mai 2022.

**\*Eglise de Fournials :** Benoît RAVAILHE demande comment gérer les demandes de visites pour l'Eglise de Fournials. Il paraît peu opportun de laisser la clé en accès libre comme pour la Chapelle des Planques car il y a du mobilier dans cette église.

Rolande AZAM propose de voir avec les associations Tanus Découverte et Loisirs et Les Amis des Planques et du patrimoine de Tanus, pour éventuellement organiser des visites ponctuelles ou des permanences, le secrétariat de mairie et l'APC seront informés.

**\*Sinistre salle d'activité Route de Marsal :** dégâts des eaux après une mauvaise extinction des radiateurs, l'ensemble du plancher flottant est à refaire. La déclaration de sinistre a été faite, le dossier est en cours d'instruction. Le devis pour refaire le sol s'élève à 2 894.76 € TTC.

**\*Stationnement véhicule** sur le parking de la mairie depuis plus d'un an. Accord à l'unanimité pour faire le nécessaire pour que cette voiture soit enlevée. Benoit RAVAILHE informe cependant que cela risque d'avoir un coût (250 € environ) pour la collectivité si la fourrière n'arrive pas se faire payer par le propriétaire de la voiture.

**\*Système de télé alerte :** Benoit RAVAILHE rappelle que la commune dispose d'un système de télé alerte à la population qui fonctionne avec les numéros figurant sur l'annuaire et les numéros de portables dont la mairie a officiellement connaissance.

Se pose la question de la pertinence des appels sur les lignes fixes sachant que les personnes ne répondent pas systématiquement, beaucoup débranchent leur téléphone fixe. L'appel sur les portables nécessitent que les personnes aient signé une autorisation remise en mairie.

Il semble nécessaire de mettre à jour la base de données téléphoniques des habitants de la commune, afin que ces derniers puissent être avertis en cas de phénomène climatique violent par exemple. Il est décidé de faire un courrier qui sera remis en même temps que le bulletin municipal au mois de juin.

**\*Page Facebook :** Benoît RAVAILHE sollicite l'avis des conseillers sur la mise en place d'une page Facebook pour la commune. Cela permettrait de communiquer sur les événements communaux, de présenter la commune de façon dynamique. Il faut aussi voir ce que les communes peuvent mettre en œuvre, qui gère la page, que font les autres communes proposent.

Accord à la majorité (8 Pour, 1 contre et 3 abstentions) pour se renseigner, y travailler. Américo SOARES, Mathilde ASSIE et Martine DUFOSSE se chargent de réfléchir à ce projet de communication.

**\*SIVOM de Pampelonne** : Martine DUFOSSE fait un bref compte rendu de la rencontre avec les élus du SIVOM et le nouveau gérant du Château du Vergnet, M.BRUN.

La séance est levée à 23h45

Monsieur le Maire de Tanus,  
Benoît RAVAILHE

